

DES INVESTISSEURS QUI ONT ACQUIS DES CDO DEMANDENT À L'AVOCAT DE LES DÉFENDRE

KBC dans le viseur de Modrikamen

J. E. Cho
19/05/09

Une dizaine de particuliers et de sociétés qui ont acquis des CDO (« collateralized debt obligations », dettes transformées en titres) auprès de KBC ont demandé à l'avocat bruxellois Mischaël Modrikamen de les défendre. Modrikamen examine actuellement le dossier. Il n'y a pas encore de décision concernant d'éventuelles actions en justice. C'est ce qu'indique notre confrère « De Tijd ». Le bureau Modrikamen s'est refusé à tout commentaire. Les clients de la banque flamande ont acheté des CDO, mais ont été confrontés à une forte baisse de la valeur de ces produits. Ils affirment qu'ils n'ont pas été correctement informés par la banque.

Deminor aurait également reçu certaines plaintes. Mais Deminor et Modrikamen ne travailleraient pas ensemble

dans ce dossier, dit-on. Alors que les deux firmes avaient œuvré ensemble dans le dossier Fortis. Il y a dix ans, Modrikamen était intervenu dans le dossier Cera, au moment de la fusion de la Kredietbank avec ABB et Cera.

Selon la porte-parole de la KBC, Viviane Huybrecht, la banque a tenté d'informer ses clients aussi complètement que possible. « *S'il devait apparaître que des fautes éventuelles ont été commises, nous prendrons nos responsabilités. Mais d'abord, nous devons examiner cela en profondeur, au cas par cas. Il existe différentes sortes de CDO et le profil de chaque investisseur est différent* ».

La semaine dernière, l'État est venu à la rescousse de KBC en raison notamment de pertes sur des CDO. ■



© News

Après Fortis, Mischaël Modrikamen va-t-il s'attaquer à KBC ?